



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01494

Numéro SIREN : 433 868 361

Nom ou dénomination : HOLDING IMMOBILIÈRE DU SQUARE FOCH

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2013 sous le numéro de dépôt 9533

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

HOLDING IMMOBILIÈRE DU SQUARE FOCH
18 avenue Foch CS10009
59005 Lille Cedex

RECEPISSE DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : HOLDING IMMOBILIÈRE DU
SQUARE FOCH

Numéro RCS : 433 868 361
Numéro Gestion : 2000B01494

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 18 avenue Foch
59000 Lille

Numéro du Dépôt : 2013R009533 (2013 9553) Date du dépôt : 18/07/2013

1 - Type d'acte : Procès-verbal

Date de l'acte : 21/06/2013

1 - Décision : Modification(s) relative(s) au(x) commissaire(s) aux comptes

Délivré à Lille Métropole le 18 juillet 2013

Le Greffier,



Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2013

L'an deux mille treize, le 21 juin, à 18 h, s'est tenue au 18 avenue Foch, Lille (59), l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Holding Immobilière du Square Foch, S.A.S. au capital de 25 900 500 €, immatriculée au RCS de Lille sous le n° 433 868 361, sur convocation individuelle faite par le Président, le 5 juin 2012.

La société KPMG SA, Commissaire aux Comptes de la société, a été dûment convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Sont présents :

- Monsieur Jackie LECOINTE, Président,
- La société PROCIVIS NORD, actionnaire propriétaire de 1 587 450 actions, représentée par son Directeur Général, Monsieur Florent LE GRELLE ;

Monsieur le Président constate que la feuille de présence fait apparaître que l'actionnaire présent détient 95 % du capital et des droits de vote, et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Rapport de gestion du Président sur l'exercice 2012
- 2 – Rapports du Commissaire aux comptes et approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce
- 3 – Approbation des comptes annuels de l'exercice 2012 et quitus au Président
- 4 – Affectation du résultat de l'exercice 2012
- 5 – Nomination de Commissaires aux comptes
- 6 – Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités consécutives à l'Assemblée

Puis Monsieur le Président donne lecture de son rapport relatif notamment à la gestion et aux résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2012, présente les comptes dudit exercice, ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes, et expose les principaux éléments contenus au projet de résolutions.

Monsieur le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, prend acte de ce que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société KPMG SA vient à échéance à ce jour. Elle décide, en conséquence de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire la société KPMG AUDIT NORD, 159 avenue de la Marne 59705 MARCQ EN BAROEUL CEDEX, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, prend acte de ce que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Eric DELEBARRE vient à échéance à ce jour. Elle décide, en conséquence de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant la société KPMG AUDIT PARIS - CENTRE Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

.../...

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et l'actionnaire présent.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président

1. Le = - 1